

Nous sommes confrontés à une motion de clôture visant à l'ajournement de la Chambre. La clôture a déjà été utilisée à cinq reprises à la Chambre, mais c'est la première fois qu'elle est employée pour mettre fin aux travaux de la Chambre. C'est un événement sans précédent dans les annales canadiennes et, je le pense, dans celles du Commonwealth.

Pour commencer, je me dois de dire que cette tactique me répugne. Je la trouve insultante et répugnante parce qu'elle s'attaque à l'essence même de notre système parlementaire démocratique. Au lieu d'avoir une démocratie parlementaire, nous avons ce qui ressemble davantage à une dictature parlementaire. Je suis très inquiet de constater que les ministériels ont tendance à prendre cela à la légère et qu'ils font fi du Parlement en tant qu'institution ainsi que de la démocratie parlementaire telle que nous la connaissons.

J'ai dit tout d'abord que le Canada est aux prises avec plusieurs problèmes très graves, outre le conflit postal. Il y a de graves problèmes d'ordre économique notamment la hausse des taux d'intérêt, la poussée inflationniste et la précarité de notre monnaie. La situation économique est inquiétante dans plusieurs régions du pays. Je tiens à signaler à ma collègue le député de Rimouski que ce ne sont pas des problèmes insignifiants. Ce sont au contraire des problèmes très importants qui touchent absolument tous les Canadiens.

Si nous nous trouvons dans un tel pétrin, c'est en grande partie parce que le gouvernement n'est pas parvenu à s'entendre avec l'Alberta sur le prix du pétrole. Le gouvernement est au pouvoir depuis plus de 16 mois. Nous ne sommes pas plus près de conclure un accord sur le pétrole que nous ne l'étions quand le gouvernement est arrivé au pouvoir. Je trouve que cela fait peu sérieux et j'en dirai plus là-dessus tout à l'heure.

● (1830)

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont certes posé de nombreuses questions aujourd'hui au sujet du cartel de l'uranium, mais nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante. Le gouvernement se trouve en mauvaise posture. Tout nous porte à croire qu'il s'agit d'une dissimulation d'envergure. Le gouvernement refuse de s'expliquer et de déposer la documentation qui, selon lui, justifie sa ligne de conduite. Les échanges de vues et les discours qui ont été prononcés à la Chambre ne font qu'éveiller davantage notre méfiance. Les Canadiens sont méfiants et, à mon avis, toute l'affaire semble louche.

Une autre question importante qui touchera de nombreux Canadiens est la proposition du gouvernement visant à réduire le service-voyageurs d'environ 20 p. 100. Cela aura de très graves répercussions sur de nombreuses localités. Je trouve irritant que le gouvernement semble bien résolu de faire cette annonce durant l'ajournement de la Chambre.

C'est ce que j'appelle de la lâcheté et une supercherie. C'est un procédé pour le moins inhabituel de la part du gouvernement. Je ne prétends pas que cela ne soit jamais arrivé, mais le gouvernement va tout de même supprimer une bonne partie du

### Congé d'été

service-voyageurs sans donner aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur opinion à ce sujet et sans leur donner la moindre possibilité de recours. Le gouvernement contournera le processus de la réglementation; il fera fi de la tradition.

A propos de tradition, je tiens à signaler à la Chambre que la société VIA Rail a été créée par le biais d'un crédit de \$1 et qu'elle n'a jamais été créée conformément à la tradition parlementaire. C'est à cela qu'est consacré le rapport n° 12 du comité permanent mixte du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires qui se trouve dans les Procès-verbaux. C'est la suite d'un rapport précédent où l'on dit notamment ceci:

L'élaboration de nombreux textes législatifs subordonnés sur des questions importantes comme VIA Rail Canada Inc. en vertu de crédits se trouvant dans les différentes lois de finances, ont donné lieu à des lois et à des mesures qui n'ont jamais été discutées au Parlement. Le prédécesseur de votre Comité a demandé qu'on mette un point final à cette pratique qui respecte peu la souveraineté parlementaire. Elle doit axer et il faut que toutes les mesures législatives subordonnées en vigueur, adoptées en vertu de crédits, puissent faire l'objet d'un examen quant à leur validité, par les comités parlementaires permanents appropriés.

Par la suite, le coprésident du comité permanent a harcelé le ministre des Transports (M. Pepin) pour lui demander de ratifier du point de vue parlementaire l'initiative douteuse que l'on avait prise en présentant la loi sur VIA Rail Canada par le biais du budget des dépenses, afin de pouvoir discuter comme il se doit des objectifs, du mandat, des mérites, du processus de réglementation, et de tous les avantages et les inconvénients de VIA Rail. Pourtant, cette société chargée d'assurer un service-voyageurs sera obligée de réduire ses services parce que le gouvernement en a unilatéralement décidé ainsi.

Le président du Conseil privé (M. Pinard) a parlé de réforme parlementaire l'autre jour. S'il veut nous faire croire à ses bonnes intentions, qu'il commence par obéir aux directives du comité mixte et par exhorter le ministre des Transports à ratifier VIA Rail Canada comme il se doit, par un projet de loi.

Il me semble qu'au lieu de s'embarquer dans les réductions massives du service ferroviaire voyageurs qui sont projetées, le ministre devrait songer sérieusement à les différer jusqu'à ce que la loi concernant VIA Rail Canada soit soumise à la Chambre et que nous puissions discuter de son mandat et de ses objectifs. Je prie le président du Conseil privé d'user de son influence auprès du ministre des Transports pour lui conseiller cette ligne de conduite.

Nous ne savons pas sur quoi se fondera la rationalisation. Nous ne savons vraiment pas sur quoi on se fondera pour décider d'éliminer ou non le train supercontinental Winnipeg-Vancouver qui passe par Edmonton. Voici ce que disait un article du *Sun* d'Edmonton qui expliquait la situation telle qu'elle est:

La règle généralement acceptée qui régit le maintien de tout service-voyageurs public est que les centres qu'il dessert doivent ou l'utiliser ou le perdre.